L'OIE CENDRÉE

ET LA BAIE DE L'AIGUILLON

La baie de l'Aiguillon est une réserve naturelle nationale accueillant de nombreux oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. Cet espace protégé fait parti des haltes migratoires essentiellees pour les échassiers de vasières et pour les canards (groupe dont les oies font partie). L'intérêt de cette espèce pour la réserve naturelle et pour ses 1100 ha de prés salés en particulier ont conduit les gestionnaires à mettre en œuvre, avec leurs partenaires, des mesures de gestion favorable à cette espèce.

ÉCOLOGIE

DYNAMIQUE DES POPULATIONS

L'Oie cendrée Anser anser, qui fréquente le Marais poitevin, fait partie des plus grandes oies sauvages européennes. Elle se différencie des autres espèces par un ensemble du corps gris brun (à l'exception de la partie arrière du ventre et des sous-caudales qui sont d'un blanc pur), par des pattes roses claires et par un bec orangé nuancé de rose à la pointe. Les deux sexes sont identiques ; la taille du mâle est néanmoins plus grande. Le poids est généralement compris entre 2,5 à 4,5 kg chez le mâle et entre 2 et 4 kg chez la femelle.

L'Oie cendrée est une espèce herbivore qui couvre une large aire de répartition en Europe. La sous-espèce fréquentant la baie appartient à la sous espèce anser dont une partie de la population niche dans le Nord-ouest de l'Europe (Norvège, Danemark, sud-est de la Suède, Allemagne, Pologne, Pays-Bas et Belgique) et qui hiverne, principalement, au Pays-Bas, au sud du Danemark, en France, en Espagne, au Portugal.

Migration des Oies cendrées en France métropolitaine

Lac du Der-Chantecoq
Lacs de l'Aube
Camargue
Baie de l'Aiguillon

Zones Humides Majeures





YESOU P. & TROLLIET B. (1983) - Anatidés et zones humides de France métropolitaine. ONC, Numéro Scientifique et Technique-Décembre 1983.

LA CONSERVATION DES PRÉS SALÉS :

UN ENJEU PRIORITAIRE

Les prés salés sont un ensemble complexe de micros-habitats favorables à beaucoup d'espèces dont certaines à fort intérêt patrimonial. La gestion des prairies à Puccinellie doit être réalisée avec beaucoup de prudence de manière à intégrer la gestion des autres milieux et d'une façon plus globale la gestion des zones estuariennes.

DES ACTIONS FONCIÈRES POUR PROTÉGER LES PRÉS SALÉS

Sur le périmètre de la réserve naturelle, deux grands opérateurs fonciers, en sus de l'État, œuvrent pour leur protection. Il s'agit de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et du Conservatoire du Littoral. La Fondation a ainsi acheté 188 ha sur les mizottes de Triaize et le Conservatoire a acquis 28 ha sur la commune de Sainte-Radegonde-des-Noyers.

POUR EN SAVOIR PLUS

Réserve Naturelle de la Baie de l'Aiguillon Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Ligue pour la Protection des Oiseaux

> Ferme de la Prée Mizottière 85450 Sainte-Radegonde des Noyers tél. 02 51 56 82 98 - fax 02 51 56 87 94

Financeurs:





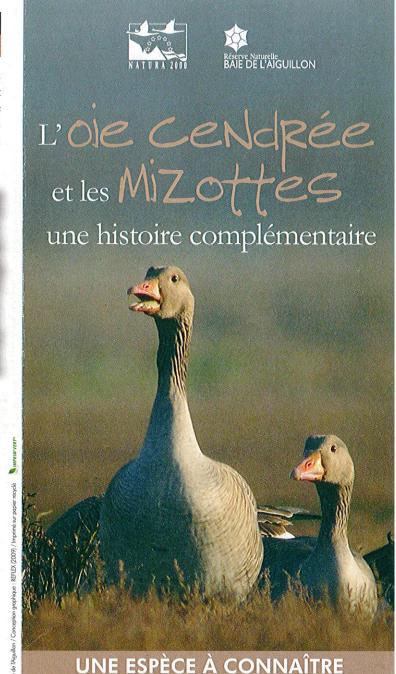


Ce document a été réalisé en partenariat avec :







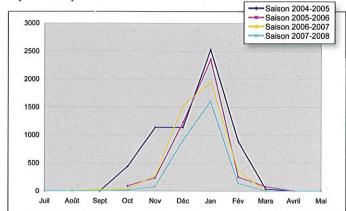


POUR MIEUX LA PROTÉGER

POURQUOI LES OIES SONT PRÉSENTES

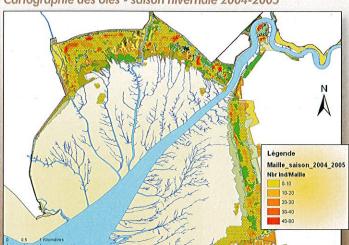
DANS LA BAIE DE L'AIGUILLON L'HIVER ?

Les Oies cendrées sont présentes en baie de l'Aiguillon et Marais poitevin d'octobre à février. Ces oiseaux trouvent sur les mizottes (le nom local du pré salé), la nourriture nécessaire à leur écologie mais aussi de grands espaces tranquilles.



Mais l'Oie cendrée ne se répartit pas d'une manière homogène sur le pré salé : les caractéristiques physiques et écologiques du milieu, le niveau de dérangement dictent notamment les choix alimentaires de ce grand canard.

Cartographie des oies - saison hivernale 2004-2005



En fait la répartition des oies est expliquée par :

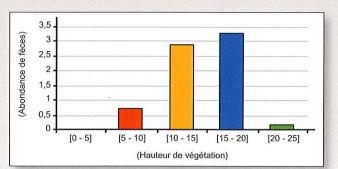
- la présence de Puccinellie maritime, graminée consommée,
- la présence de vastes milieux ouverts à végétation rase,
- de grandes zones de tranquillité

QUEL EST L'IMPACT DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LES STATIONNEMENTS D'OIES ?

De nombreux exploitants agricoles fauchent le pré salé pour récolter une graminée appétante pour le bétail : la Puccinellie maritime, la même espèce que mangent les oies!

Il n'y a pas pour autant concurrence entre les oies et les agriculteurs. Le pré salé est fauché en juin ou en juillet, période de l'année où les oies ne sont pas encore arrivées.

De plus, les exploitants agricoles praticant ainsi à la fauche permettent d'ouvrir le milieu en maintenant un stade ras de végétation, tout en libérant de vastes zones de Puccinellie.



Le graphique ci-dessus montre par ailleurs que la hauteur de végétation est essentielle pour les oies puisqu'elle doit être comprise entre 5 et 15 cm. Ne rien faire conduit à laisser croître la Puccinellie et à laisser se développer l'Aster tripolium : le milieu est alors moins intéressant (l'aster peut mesurer jusqu'à 1m de hauteur). Faucher permet d'ouvrir le milieu et de maintenir un stade de végétation intéressant pour l'Oie cendrée qui est un oiseau grégaire aimant les grands espaces dégagés lui permettant de surveiller d'éventuels prédateurs.

Néanmoins, il faut préciser que les Oies sont présentes sur la baie avant la croissance de la végétation (qui débute en février) ; ces animaux n'empêchent donc en rien les éventuelles productions fourragères.



La photographie ci-contre illustre parfaitement l'action de fauche et son attrait pour les Oies cendrées.

Zone non fauchée à Aster tripolium recouvrant la Puccinellie

Zone fauchée où se découvre des surfaces de Puccinellie (en vert) et à salicornes (en rouge)

COMMENT PERMETTRE L'ACCUEIL

DES OIES EN BAIE DE L'AIGUILLON?

Les recettes sont multiples :

1. Maintien des activités de fauche agricole

Le maintien des exploitants passe à la fois par une harmonisation technique à travers un cahier des charges environnemental commun à tous et par une harmonisation juridique. Cela passe aussi par un soutien public via des mesures agri-environnementales aux agriculteurs exploitant un milieu difficile.



Pour exploiter les mizottes, il faut attendre les périodes de mortes eaux en été qui permettent la venue des tracteurs.

2. Réalisation de zones expérimentales

Dans les zones non fauchées par les exploitants du fait de leur inaccessibilité ou de l'impossibilité liée à des conditions météorologiques, des actions d'ouverture du milieu avec des engins spécialisés peuvent être réalisées.



